

Accueil Urbanisme

De: michele cluzeau <michelecluzeaudolidon@gmail.com>
Envoyé: lundi 9 avril 2018 10:30
À: Accueil Urbanisme
Objet: Aire d'accueil de gens du voyage : quartier Clavary - parcelle EO227 -



A l'intention de Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Monsieur Le Commissaire-enquêteur,

Informée du projet d'une aire d'accueil de gens du voyage prévue face à notre lotissement mouansois « Bois et Bastides de la Mourachonne », j'exprime, ici, mon opposition formelle de ce type d'aménagement dans un quartier résidentiel qu'est le-nôtre et ce, pour les raisons suivantes :

Dans le texte de la Loi n° 2000-614 du 5/7/2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage dite « seconde Loi Besson » il est stipulé que **ces aires d'accueil doivent être aménagées dans un secteur d'habitat très dispersé respectant ainsi la tranquillité publique et la sécurité** ce qui ne pourrait être le cas si ce projet voyait le jour dans notre quartier résidentiel -nombreuses habitations existantes et habitations à venir avec le programme Promogim qui annonce près de 250 logements avec peu de stationnements-.

Nous serions alors confrontés à des nuisances quotidiennes découlant de ce type d'implantation aux abords de nos habitations, telles que : augmentation du trafic routier avec cortèges -jour et nuit- de véhicules composés d'attelages semi-lourds, caravanes, camping-cars sans compter les manœuvres évidentes sur la route des Aspres devenue très dangereuse car fréquentée par tous types de véhicules roulant souvent à des vitesses excessives au mépris des risques qu'ils font courir à tous, troubles de voisinage et incivilités, pollution avec les pots d'échappements des véhicules en instance d'être placés, nuisances sonores, insécurité, malpropreté aux abords des routes, linge étendu aux 4 vents et, bien sûr, la dévaluation des biens immobiliers acquis.

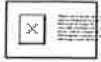
Vous voudrez bien, Monsieur le Commissaire-enquêteur, émettre un avis défavorable pour ce projet d'aire d'accueil de gens du voyage dans notre **quartier RESIDENTIEL** sur la parcelle concernée et prévoir ce projet sur un autre emplacement, facile d'accès et à proximité d'une grande surface -nécessaire pour toutes sortes de provisions- et d'écoles ; la sortie sur la pénétrante Cannes-Grasse, à hauteur du supermarché Auchan, se précisant -réunion de quartier du 29/03/18 avec P. Aschieri, Maire de Mouans-Sartoux- mériterait une étude pour implanter ce type d'aménagement, ou sur un emplacement réservé pour des services publics (zone UP sur D9 par exemple), quartier moins habité (route des 4 chemins à Pégomas), voire sur une parcelle de la commune de Peymeinade.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Michèle CLUZEAU

P.S. vous voudrez bien me faire parvenir un accusé réception de la présente.



Garanti sans virus. www.avast.com